

## DEMANDE d'INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire  
modifié par le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014  
Circulaire DGRH/DAF n° 2009-067 du 19 mai 2009 relative aux modalités d'application  
aux personnels de l'éducation nationale.

### État civil

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_

### Situation administrative

Corps : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Discipline : \_\_\_\_\_  
Échelon : \_\_\_\_\_

- Position : activité - détachement – disponibilité - congé parental - congé présence parentale (1)

- Affectation : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans la fonction publique d'État : \_\_\_\_\_

### Conditions réglementaires

- Motif de la demande  créer ou reprendre une entreprise  
 restructuration du service

- Date envisagée de démission : \_\_\_\_\_

- Avez-vous obtenu un congé formation durant votre carrière ?

OUI du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

- Avez-vous signé, lors de votre recrutement, un engagement à servir l'Etat ?

OUI Durée de l'engagement : \_\_\_\_\_ année (s) (2)  NON

- Date d'ouverture prévisible de vos droits à pension : \_\_\_\_\_

Services actifs :  OUI – durée \_\_\_\_\_  NON

***Date et signature de l'intéressé(e)***

***Avis du supérieur hiérarchique concernant la demande  
et notamment la date de démission envisagée au regard de l'intérêt du service***

.....  
.....  
.....

***Date et signature du supérieur hiérarchique***

***Notifié à l'agent concerné en cas d'avis défavorable***

***Date et signature de l'intéressé(e)***

(1) rayer les mentions inutiles

(2) engagement de service pour le triple de la durée pendant laquelle l'agent a bénéficié de l'indemnité prévue à l'article 25 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007

**Cadre réservé à l'administration**

1) Suite réservée à la demande de démission

- sur son principe :  OUI

NON - motivation du refus :

- sur sa date d'effet :

2) Montant de l'indemnité de départ volontaire (montant brut)

A Rouen, le Recteur,

**Informations portées à la connaissance de l'intéressé(e)**

*- Une démission régulièrement acceptée entraîne la radiation des cadres et donc la perte de la qualité de fonctionnaire ce qui rend impossible une demande de liquidation immédiate de la pension. Une liquidation par anticipation d'une pension n'est pas cumulable avec l'attribution de l'indemnité de départ volontaire (IDV).*

*Les parents de 3 enfants et plus remplissant les conditions pour demander la liquidation immédiate de leur pension doivent choisir entre l'IDV et le bénéfice immédiat de leur pension de retraite. Ils ne peuvent prétendre au bénéfice des deux dispositifs.*

*- Dans l'hypothèse où, dans les 5 années suivant sa démission, un agent est recruté en qualité d'agent titulaire ou non titulaire pour occuper un emploi dans l'une des trois fonctions publiques, il doit rembourser le montant de l'indemnité de départ volontaire au plus tard dans les 3 ans qui suivent son recrutement.*

**Engagement de l'intéressé(e) : à renvoyer au service gestionnaire :**

Je soussigné(e), ( NOM, Prénom) : .....

déclare :

- avoir pris connaissance des informations susmentionnées

- et maintenir ma demande d'indemnité de départ volontaire à la date du .....

Date et signature de l'intéressé(e)